



ACADÉMIE DES ARTS 2017-2018



- Impression : Ville de Thiais
- Rédaction : Ville de Thiais
- Photos : Ville de Thiais (Raphaël Fournier, Jocelyn Le Creurer, Star Photo)
- Ce document, édité en juillet 2017, est tenu à disposition du public tout au long de l'année scolaire 2017-2018

ACADÉMIE DES ARTS

5 place du Général Leclerc

94321 Thiais cedex

☎ 01 45 73 49 94

academie.des.arts@ville-thiais.com

www.ville-thiais.fr

www.facebook.com/villedethiais

Direction

Laurence DORÉ

Secrétariat

Corinne PAOLILLO

Ronan FOURNIER



Josée DURAND-DELOBEL

Adjoint au Maire

chargée de l'Académie des Arts



Développer les capacités créatives, révéler les talents

Édito

À Thiais, l'Académie des arts est une institution qui fédère des expressions et des tendances artistiques susceptibles de révéler la diversité des talents et de promouvoir les arts.

C'est une véritable école offrant des cours de chant, de danse, de musique, d'art dramatique et d'arts plastiques, dans un bâtiment historique situé en centre-ville que la Ville a récemment rénové pour le confort de tous.

Son équipe pédagogique rompue à l'enseignement développe pleinement

le potentiel de chacun et défend l'art pour l'ancrer dans le quotidien des 800 Thiaisais qui fréquentent les cours chaque année et pour soutenir ces artistes en herbe dans la réalisation de leurs projets individuels ou collectifs. L'académie encourage aussi les artistes en leur donnant la possibilité de s'exprimer face à un public : celui de l'hôtel de ville lors d'une exposition annuelle, celui du café-théâtre et du théâtre municipal lors des Mardis de l'Académie et de spectacles ponctuels, à l'occasion d'autres événements comme le village de Noël, le gala de fin d'année...

Avec Josée Durand-Delobel, Adjoint chargée de l'Académie des arts, nous sommes heureux du succès rencontré par les nombreux cours, et nous invitons celles et ceux qui ne sont pas inscrits à se rendre sur place, du 6 au 13 septembre, pour faire connaître leur choix.

Très cordialement



Richard DELL'AGNOLA

Maire de Thiais

Vice-Président de l'Etablissement Public Territorial
Grand-Orly Seine Bièvre

Inscriptions

du 6 au 13 septembre 2017
de 14h00 à 19h30

Disciplines instrumentales et vocales

CORDES : **alto**, à partir de 6 ans • **harpe**, à partir de 6 ans • **violon**, à partir de 6 ans • **violoncelle**, à partir de 6 ans • **contrebasse**, à partir de 7 ans • **guitare classique**, à partir de 8 ans • **guitare basse**, adolescents • **guitare moderne et improvisation**, à partir de 14 ans

BOIS : **basson**, à partir de 6 ans • **flûte traversière**, à partir de 6 ans • **hautbois**, à partir de 6 ans • **clarinette**, à partir de 8 ans • **saxophone**, à partir de 8 ans

CUIVRES : **trompette**, à partir de 7-8 ans

AUTRES DISCIPLINES : **piano**, de 6 à 12 ans • **djembé**, à partir de 7 ans • **batterie-jazz**, à partir de 8 ans • **percussions**, à partir de 8 ans • **chant**, adolescents et adultes

Activités artistiques

ACTIVITÉS COLLECTIVES : **ensembles, guitare, cordes, vents, djembé, jazz** • **chorale, mini-orchestre, orchestre symphonique**

ÉTUDE DES INSTRUMENTS : **initiation** : 1 année • **cycle 1** (4 années) : débutants 1 et 2 - préparatoires 1 et 2 • **cycle 2** (4 à 5 années) : élémentaires 1 et 2 - brevet de fin d'études - moyens 1 et 2 • **cycle 3** : diplômes de fin d'études - supérieur • **cycle perfectionnement** : excellence

ART DRAMATIQUE : **formation de l'acteur**, à partir de 11 ans

ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES : **dessin-peinture**, à partir de 8 ans • **sculpture**, à partir de 16 ans

DANSE : **initiation à la danse classique**, dès 5 ans • **danse classique**, dès 7 ans • **danse rythmique**, dès 5 ans • **modern'jazz**, dès 12 ans. Ces classes présentent un gala de fin d'année

Formation

ÉVEIL MUSICAL : pour les enfants âgés de 5 ans • **FORMATION MUSICALE** : à partir de 6 ans
Les enfants ont la possibilité de débiter un instrument en même temps que la formation musicale la première année, en fonction des places disponibles.

Procédures administratives

- Toute personne assistant aux cours doit être inscrite dans les délais prescrits par la direction.
- L'Académie des Arts est ouverte exclusivement aux Thiaisais.
- La cotisation, par discipline, est trimestrielle et payable d'avance, quels que soient la date d'entrée et le nombre de cours suivis dans le trimestre. Un contrôle est effectué et toute famille non à jour de ses paiements municipaux se voit refuser son inscription.
- En cas d'absence, aucune réduction de cotisation n'est accordée.
- Un tarif « hors commune » est appliqué aux familles thiaisaises qui déménagent dans une autre ville afin de leur permettre de poursuivre leurs activités (dans la mesure de places disponibles).



Durant l'année, l'Académie organise différentes prestations : concert en hommage à Sainte-Cécile, Mardis de l'Académie, chant au Village de Noël de Thiais, spectacles de fin d'année, expositions...

Les Mardis de l'Académie

Depuis 2010, les Mardis de l'Académie mettent en scène l'ensemble des arts enseignés à l'Académie. Au-delà des parents, proches et amis, tous les Thiaisais sont invités à venir encourager les jeunes académiciens dans leur apprentissage. Il suffit de retirer ses invitations au secrétariat de l'Académie ! Vous découvrirez alors de jeunes talents qui ont préparé leurs prestations avec beaucoup d'enthousiasme et de sérieux.

ACADÉMIE DES ARTS

5 place du Général Leclerc

94321 Thiais cedex

01 45 73 49 94

academie.des.arts@ville-thiais.com

www.ville-thiais.fr



villedethiais

Saison artistique 2017-2018

- Les Mardis de l'Académie : 5 décembre 2017, 23 janvier 2018, 13 février 2018, 27 mars 2018 au café-théâtre (98 av. de Versailles)
- Concert de Sainte Cécile : mardi 28 novembre 2017 au théâtre municipal René Panhard (av. de la République)
- Village de Noël : vendredi 15 décembre 2017 (parvis de l'hôtel de ville)
- Concert jazz : mardi 10 mars 2018 au café-théâtre (98 av. de Versailles)
- Art dramatique : jeudi 24 mai 2018 au café-théâtre (98 av. de Versailles)
- Exposition des élèves de Michel Hilger : du 26 mars au 7 avril 2018 (hall de l'hôtel de ville, rue Maurepas)
- Galas de danse : mardi 26 & mercredi 27 juin 2018 (parc de l'Europe - 77 rue Victor Basch)
- Remise des prix : mercredi 27 juin 2018 (parc de l'Europe - 77 rue Victor Basch)

